



Declaration fiscale sci familiale

Par **ROSE**, le **17/04/2012** à **14:58**

Bonjour, rnrnIl y a plus de 10ans , j'avais acheté un appartement par la SCI familiale (la sci comprend 3 actionnaires dont je suis le gérant, ma femme et mon fils)pour location nu , j'effectuais ma déclaration en micro bic. , Les revenus ayant toujours été compris entre 2000 et 4000 euros maximum.rnrnDernièrement J'ai vendu cet appartement loué en nu et est racheté un appartement toujours par la SCI familiale avec un prêt consenti à la SCI dont je suis avec ma femme caution solidaire. Je voudrais loué en location saisonnière , les revenus locatifs seront toujours compris entre 2500 et 4000€ maximum , les intérêts au alentours de 3000€ . cette location devrait être en meublée car je ne pense pas possible de louer en location saisonnière en immeuble nu.rnrnPour quelle type de déclaration devrais je opter? rnrn1- Devrais je continuer en micro bic avec la déclaration 2072 et la déclaration 2044 ou l'IS ou autre rnrnJ'ai cherché sur internet, je n'ai pas trouvé la réponse exactement adaptée à mon cas car je veux rester clean dans le cadre fiscal et juridique.rnrnJe reste dans l'attente de vous lire et vous remercie par avancernrnCordialement